

Réf: Dossier N° : 15868

AVIS DE CONSTITUTION

BUREAU DE REPRESENTATION « HORSAIN CÔTE D'IVOIRE »

Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA 3 CITE EECI, 01 BP
11330 ABIDJAN 01

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée HORSAIN en date du 27 Juillet 2015, il a été adopté les résolutions suivantes:

- 1- Création d'un bureau de représentation en Côte d'Ivoire au nom de « HORSAIN CÔTE D'IVOIRE ».
- 2- Nomination de Monsieur DUMAN IRFAN en qualité de Gérant du bureau de représentation.

Objet: La représentation auprès des prospects et des institutionnels locaux. Il permettra à la société mère HORSAIN SAS de mieux comprendre le marché ivoirien, d'évaluer les potentialités commerciales et enfin, gèrera, que très exceptionnellement des fonctions administratives, logistiques ou financières.

Adresse: ABIDJAN - COCODY RIVIERA 3 CITE EECI, 01 BP 11330 ABIDJAN 01. Deux exemplaires du PV ont été déposés au Greffe du Tribunal du Commerce d'Abidjan sous le n°6662.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-18018 du 06/08/2015

Pour Avis

Le CEPICI

